

**01-10-2025**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont présents: Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1  
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2  
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3  
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4  
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5  
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière.

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**123-2025**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Franciska Caron et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. ADMINISTRATION**

4.1 Procès-verbal

- 4.1.1 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025  
4.1.2 Correspondance

4.2 Finances

- 4.2.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer  
au 1<sup>er</sup> octobre 2025  
4.2.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

4.3 Demandes et invitations diverses

- 4.3.1 Comité des Loisirs de St-Cléophas  
4.3.2 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)  
4.3.3 Moisson Vallée Matapédia – Campagne des Paniers de Noël

**5. VOIRIE**

- 5.1 Achat d'une débroussailleuse MK Martin

- 5.2 Demande de madame Hélène Boucher et Stéphane Gamache

**6. CAMPING**

- 6.1 Bilan des dernières fêtes et bilan annuel déposés ultérieurement

**7. LOISIRS**

- 7.1 Sport de glisse – Val-D'Irène 2025-2028

**8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

- 8.1 Consommation d'eau potable ---- 2025

**9. RAPPORT DES ÉLUS(ES)**

**10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
*LUNDI, 17 NOVEMBRE 2025***

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA RÉUNION**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

#### 4. ADMINISTRATION

##### 124-2025    4.1    PROCÈS-VERBAL

###### 4.1.1    Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Michel Hallé et résolu d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2025.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

###### 1.1.2    Correspondance

Aucune correspondance déposée en cette réunion.

#### 1.2 FINANCES

##### 125-2025    4.2.1    Lecture et adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> octobre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Franciska Caron et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

###### COMPTE DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Hydro-Qc	HV	692802808247	439.37	2 496.27
	Garage	692802808248	106.51	
	Système pompage	692802808249	406.85	
	Station pompage	692802808250	50.67	
	2 <sup>e</sup> compteur CPÉSTP	692803044472	79.34	
	Champ d'épuration	630703144935	48.75	
	Camping	667603032558	842.04	
	CPÉSTP	646003359196	297.08	
	Éclairage public	648703092604	225.66	
Lbel inc.	Contrat photocopieur (3 mois)	22092025	---	671.02
Mathieu Lavoie	Chansonnier camping (13 septembre)	11	---	600.00

###### COMPTE DÉJÀ PAYÉS (VISA #32)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Visa	Frais annuels	844005	60.00	449.83
	Remises annuelles	250925	(12.88)	

Postes Canada	Médiaposte (camping)	511112-5	6.79	
Petro-Canada	Essence (camion/tracteur gazon)	563633	146.02	
Petro-Canada	Essence (camion)	555485	74.00	
Walmart	Produits alimentaires	4815	17.55	
Dollarama	Mat. d'entretien terrains	8507	21.85	
Petro-Canada	Essence (camion)	570191	106.50	

### COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
ADMQ	Formation ABC/DG avancé	24285	---	408.16
At. L. Desrosiers	Mat. signalisation	64051	---	532.77
At. S. M. Poirier	Armature (ciment réservoir fuel)	23572	---	64.59
Julie Bérubé	Produit alimentaire	11157	18.14	85.64
	Frais dépl. (H2Lab)	10	67.50	
Buopro Citation	Photoc.au 25 sept. 2025	454453	---	281.61
Cain Lamarre	Constat d'infraction	302236	---	172.46
Home hardware	Quincaillerie garage	2504	10.34	649.62
	Peinture (souffleuse)	2770	52.47	
	Ent. souffleuse	2771	13.79	
	Ent. souffleuse et bâtiment	2645	181.00	
	Mélangeur à ciment	2677	379.41	
	Article nettoyage	2797	12.61	
Équip. Belz./Dickner	Lame tout usage	31129085	---	264.54
Duguay méc. gén.	Outils garage	17306	---	5.22
FAD Marin	Fardier (fuite aqueduc)	23657	402.41	16 110.36
	Travaux rte Melucq	23659	11 456.74	
	Niveleuse rte Melucq	23660	750.22	
	Niveleuse territoire complet	23663	3 500.99	
Dépanneur R. Berger	Produit alimentaire	7526746	5.79	8.68
	Produit alimentaire	7529539	2.89	
Fond d'inf. territoire	Mutations	202502433544	---	12.00
H2Lab	Analyses eau potable	133346	198.34	1 298.65
	Analyses eaux usées	133347	321.93	
	Analyses eau potable	133348	456.45	
	Analyses eaux usées	133349	321.93	
Réjean Hudon	Frais dépl. Lac-Humqui	71	---	45.00
Jos Lefrançois 2008	Gravier (entrée d'eau)	78704	---	381.17
Min. séc. Publique	SQ (2/2)	107706	---	10 311.00
MRC Matapédia	MAJ (rôle d'évaluation)	33639	1 504.82	3 734.40
	Tél. IP, hon. info, lic.	33604	434.10	
	Dépôt du rôle 2026	33653	678.71	
	Hon. génie municipal	33752	1116.77	
Pelletier bioénergie	Chauffage (septembre)	188	---	3 209.72
Réal Huot	Mat. eau potable	5631813	---	241.54
Sani-Manic	Nettoyer trappe (eaux usées)	77907	---	951.99
Suzanne Santerre	Propane (camping)	5500	22.00	50.29
	Lait camping	7525951	6.89	
	Mat. entretien CPÉSTP	1210500	21.40	
Chez Sara	Arrangement floral	510	---	71.85
Telus	Cell. employés	20250925	---	86.00

Marchés Tradition	Eau	78	---	31.56
	Prod. alim. camping	9059	---	139.66
Transport Rock Gagné	Rang 7 (entre le pont et M. Lizotte)	910	472.55	30 392.81
	Travaux rte Melucq	911	3 920.65	
	Travaux rte Melucq	913	25 999.61	
BMR Amqui	Ciment (réservoir)	87010	---	166.48
Yvan Perreault	Chapeaux	4812835	68.24	306.14
	Maïs	4812842	70.50	
	Ailes de poulet	4812824	167.40	
Cain Lamarre	Constat SQ	302236	---	172.46
Dép. R. Berger	Crédit (camping)	4076811	---	- 1 025.34
Marchés Trad.	Crédit (camping)	1067 -2644	---	- 201.05

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

Katie St-Pierre,  
Directrice gén. et gref.-trés.

**126-2025**

### **4.2.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

**ATTENDU QUE** l'article 176.4 du Code municipal du Québec exige que la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil deux états comparatifs;

**ATTENDU QUE** le premier état comparatif doit présenter les revenus et les dépenses réalisés au 31 octobre 2024 par rapport à ceux du 31 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** le deuxième état comparatif doit présenter les revenus et les dépenses réalisés au 31 octobre 2025 par rapport aux prévisions budgétaires de l'année en cours;

**ATTENDU QU'**en raison du contexte électoral, lesdits états comparatifs sont déposés en date du 30 septembre plutôt qu'au 31 octobre;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène Dumont, et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des deux états comparatifs, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;
- **QUE** ces documents soient publiés sur le site internet de la Municipalité de Saint-Cléophas.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

### **4.3 DEMANDES ET INVITATIONS DIVERSES**

**127-2025**

#### **4.3.1 Comité des Loisirs de St-Cléophas**

**ATTENDU QUE** le Comité des Loisirs a transmis au conseil municipal, le 18 septembre dernier, une demande concernant l'utilisation et l'aménagement de certains locaux de la salle Cléophas Saindon au Centre Philippe-Émile-St-Pierre (CÉPSTP);

**ATTENDU QUE** la demande vise, notamment, à utiliser la "cuisine" incluant la toilette et le lavabo, comme espace de rangement pour les jeux et équipements, ainsi qu'à aménager les garde-robés avec des tablettes;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit analyser les besoins exprimés et vérifier la disponibilité budgétaire pour la réalisation des aménagements demandés;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Franciska Caron et résolu:

- **QUE** l'analyse du projet soumis par le Comité des Loisirs soit effectuée par la Municipalité et qu'une vérification budgétaire soit réalisée afin d'évaluer la faisabilité des aménagements demandés;
- **QUE** le maire s'engage à effectuer un retour aux membres du Comité des Loisirs en début d'année 2026 afin de présenter les conclusions de l'analyse et les orientations du conseil municipal.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

**128-2025**

#### **4.3.2 Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)**

**CONSIDÉRANT** que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

**CONSIDÉRANT** que cette semaine se tient sous le thème «*10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.*»;

**CONSIDÉRANT** que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à:

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

**CONSIDÉRANT** que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT** que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu:

- **QUE** ce conseil mandate monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

#### **PROCLAMATION**

Monsieur le maire proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la **10<sup>e</sup> édition de la Grande semaine des tout-petits**, qui se déroule cette année sous le thème: «*10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.*»

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

#### **4.3.3 Moisson Vallée Matapédia Campagne des Paniers de Noël**

Aucun appui, car la Municipalité participe à la Guignolée.

### **5. VOIRIE**

**129-2025**

#### **5.1 Achat d'une débroussailleuse et d'un bras de côté**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas doit procéder à l'entretien régulier de ses chemins municipaux afin d'assurer la sécurité et la visibilité sur son réseau routier;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, il est décidé de se doter d'équipements adéquats, soit un bras de côté et une débroussailleuse;

**ATTENDU QUE** la soumission datée du 16 septembre dernier, reçue de Machinerie J.N.G. Thériault inc., a été déposée pour l'acquisition des équipements suivants:

- Bras de côté Axis MK Martin, modèle Axis 5-6, au coût de 7 995\$;
- Débroussailleuse MK Martin, modèle MKRC772HD, au coût de 3 725\$;
- Agrilim (stabilisation des roues arrière), au coût de 1 180\$.

**ATTENDU QUE** le total de la soumission est de 12 900\$ plus taxes, soit 14 831,78\$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** ces dépenses sont prévues dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu:

1. **D'accepter la soumission de Machinerie J.N.G. Thériault inc., datée du 16 septembre 2025, pour l'acquisition d'un bras de côté Axis MK Martin, d'une débroussailleuse MK Martin et du système Agrilim, pour un montant total de 14 831,78 \$ taxes incluses;**
2. **D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat conformément aux modalités prévues à la soumission, et à s'assurer que la livraison soit effectuée dans les délais prescrits;**
3. **QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet dans le cadre du PAVL – Volet entretien, et que celle-ci soit réalisée dans le respect du budget alloué;**
4. **QU'advenant le cas où la machinerie ne pourrait être utilisée avant la fin de la présente année, la Municipalité demande qu'une période de garantie supplémentaire soit accordée pour l'année suivante;**
5. **QUE le dépôt exigé de 1 000 \$ soit payé par carte de crédit et appliqué sur le montant total conformément à la soumission.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

**130-2025**

#### **5.2 Demande de madame Hélène Boucher et monsieur Stéphane Gamache**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu, en date du 25 septembre 2025, une demande de M. Stéphane Gamache et de Mme Hélène Boucher visant à ce que le chemin du 7<sup>e</sup> rang soit déneigé jusqu'à leur lot numéro 4 347 577 dont le numéro civique est 92;

**ATTENDU QUE** le tronçon concerné n'est pas inclus dans le contrat de déneigement actuellement en vigueur;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite procéder à une révision complète du réseau déneigé lors du renouvellement du contrat de déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité:

1. **DE** refuser pour le moment la demande de déneigement du tronçon menant au lot de M. Stéphane Gamache et Mme Hélène Boucher, située au 92, 7<sup>e</sup> Rang;
2. **QUE** la demande soit réévaluée lors du renouvellement du contrat de déneigement, afin de déterminer la faisabilité et les coûts liés à l'entretien hivernal de ce tronçon.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

## **6. CAMPING**

### **6.1 Bilan des dernières fêtes et bilan annuel déposés ultérieurement**

Le maire informe les citoyens que les bilans seront déposés ultérieurement.

## **7. LOISIRS**

**131-2025**

### **7.1 Sport de glisse – Val-D'Irène**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Franciska Caron et résolu:

- **QUE** la Municipalité de Saint-Cléophas rembourse, sur présentation d'une facture, une (1) passe par personne ayant participé à une journée de sport de glisse durant la saison 2025-2026;
- **QUE** les personnes détenant une carte de saison puissent également obtenir le remboursement équivalent à une journée;
- **QUE** la Municipalité n'assume pas les frais de location d'accessoires ou d'équipement;
- **QUE** le montant total alloué à ce programme soit limité jusqu'à concurrence de 500\$ pour l'année 2025-2026;
- **QU'**un médiaposte soit transmis à chaque adresse civique du territoire afin d'informer la population de cette initiative.

*Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents*

### **MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

## **8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

- CONSUMMATION D'EAU POTABLE – AOÛT 2025  
Le point est reporté à la séance de novembre.
- CONSUMMATION D'EAU POTABLE – SEPTEMBRE 2025  
Le point est reporté à la séance de novembre.

## **9. RAPPORT DES ÉLUS**

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

## **10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE**

Lundi, 17 novembre 2025, à 19h30

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitaient poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucune intervention ne nécessite l'adoption d'une résolution.

## 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

132-2025

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Hudon et résolu que la séance soit levée à vingt heures (20h00).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents*

---

Jean-Paul Bélanger  
Maire

---

Katie St-Pierre  
Directrice générale et gref-trés.

